



Règlement challenge carnassiers

Règlement accessible sur <http://www.peche41.fr/> et sur Facebook « Fédération de pêche du Loir-et-Cher ».

- Un même et unique règlement pour les 5 manifestations
- Un comptage de points identique sur les 4 manches + 1 finale

Les classements s'effectueront de la façon suivante :

- Un classement bateau par équipe (nom de bateau)
- Un classement float tube en individuel (nom de la personne)

Tarif : 30 € par participant: comprenant le repas de midi et 10 euros par repas supplémentaires (accompagnateur(s)).

Le tarif est divisé en deux parties :

- 10€ pour la nourriture (café + accompagnement, repas du midi + verre de l'amitié)
- 20€ pour les lots.

Les associations organisatrices récupèrent comme bénéficiaires l'argent récolté lors de la buvette du midi.

Horaires :

Déroulement :

- **6h00** : arrivée des compétiteurs + mise à l'eau des bateaux/float-tube
 - Gestion des inscriptions (FD)
 - Gestions de la mise à l'eau + café/croissants (AAPPMA)
- **7h00-7h20** : Briefing (FD + AAPPMA)
- **7h20-7h30** : Installation des pêcheurs sur le plan d'eau/rivière
- **7h30-13h00** : Manche en continue + café pour les participants
- **13h00-14h00** : Rangement du matériel + Gestion du classement (FD)
- **14h00-16h00** : Repas + remise des prix + Vin d'honneur.

1. La manifestation « Float and Boat » relève de la pêche au lancer en embarcation avec des leurres artificiels + technique du mort manié toléré. Cette compétition peut accueillir jusqu'à 50 personnes. Elle se déroulera en équipe de deux (bateau) et en individuel (float-tube). Les compétiteurs en catégorie float-tube comprennent (Float-Tube Canoé/Kayak, Pontoon, jungle operator, Paddle et autre embarcation monoplace). Cette catégorie est uniquement monoplace.

Bien qu'étant une compétition, elle se veut amicale.

2. La compétition se déroulera en 2 manches. Une de 3h00, le matin et l'autre de 2h30, l'après-midi.



3. Les limites de pêche si il y en à, seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un briefing le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance des organisateurs.

4. L'organisateur indiquera clairement et signalera (si nécessaire), les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui seront sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, les lignes hautes tension, haut fond, etc ...

5. L'organisateur peut annuler ou interrompre la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée (condition météorologique). Le temps ne sera pas reporté.

Concurrents :

1. L'inscription est obligatoire (date limite visible sur <http://www.peche41.fr/> et sur Facebook « Fédération de pêche du Loir-et-Cher ».), Désormais tous concurrents ne s'étant pas inscrit avant la date butoir sera systématiquement refusé pour la manche en question.

2. Les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche en cours de validité.

3. Les participants mineurs ne pourront concourir qu'en présence d'une autorisation parentale remise lors de l'inscription.

4. Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires.

5. Il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement des poissons !).

Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

6. En participant à cet événement, les compétiteurs doivent remplir le document du droit à l'image annexé **en page n°1**.

7. Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner toutes personnes y compris les commissaires se trouvant en état d'ébriété. Les compétiteurs ne doivent pas être dérangés lors de la compétition.

Equipements et leurres :

1. La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres, dans toutes ses variantes. - Leurres artificiels uniquement avec 2 hameçons maximum (1 leurre par ligne maximum). La pêche à la mouche est autorisée. L'usage du mort manié est toléré canne tenue en main.

2. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les ardillons ou bien utiliser des hameçons sans ardillons.



3. Gilet de sauvetage ou de flottaison obligatoire pour chaque participant et commissaire, en cas de non application à cette règle les organisateurs déclinent toutes responsabilités. Pour les manches en rivières, chaque participant ne possédant un gilet de sauvetage se verra refusé à la compétition.

4. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent transporter plusieurs cannes durant le cours de l'épreuve.

5. L'utilisation d'une épuisette avec un manche est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Il est interdit d'utiliser les épuisettes métalliques.

Les « fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits

6. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

7. La pêche avant ou après le début de la manche est strictement interdite, une pénalité pourra et sera établie si l'un des concurrents enfreint cette règle.

8- Moteur électrique uniquement sur les manches en plan d'eau (thermique interdit, sauf en cas de nécessité d'urgence pour les commissaires !!). Le moteur thermique sera autorisé pour les manches en rivière.

9 -Obligation de respecter une distance d'au moins 10 m avec toute autre embarcation.

Poissons pris en compte :

1. Sont considérés valides les poissons vivants appartenant aux espèces suivantes : Brochet, Sandre, Black Bass, Silure, Perche, Truite, Chevesne et Aspe.

2. Longueur des captures : c'est la longueur totale en centimètres qui est retenue.

3. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.

4. Si le poisson est ferré pendant le temps de pêche d'une manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le pêcheur disposera de 5 minutes au-delà de celui-ci pour sortir le poisson de l'eau. Un commissaire devra rester présent pendant cette durée et procéder à la validation du poisson.

5. Validation des poissons :

1. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, il devra prévenir un commissaire au plus vite pour la mesure du poisson, vérifié le bon état du poisson et le contrôle du leurre.

Ensuite, il se chargera d'inscrire la capture sur la feuille de marque du concurrent.

Les commissaires prioriseront toujours le contrôle des float-tube aux bateaux, pour la validation des poissons.



2. En attendant les commissaires, les concurrents devront obligatoirement avoir une bourriche ou vivier pour stocker ses prises et ainsi garantir la survie du poisson en cas d'attente d'un commissaire

3. Les points seront accordés de la manière suivante un point par centimètre + un bonus de 50 points pour les poissons maillés (60 cm Brochet, 50cm Sandre) mais aussi à partir de 30 cm pour le Black Bass et 1 mètre pour le Silure. Une maille minimum de 30cm pour l'Aspe et le Chevesne et de 20cm pour la Perche sera de mise pour être comptée.

4. La mesure du poisson de fera au demi-point supérieur. Par exemple : Une perche de 20,3 cm comptera 20.5 cm. Ceci vaut pour toutes les espèces pris en compte.

5. Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau.

6. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

7. Les commissaires assureront la bonne mise en œuvre de cette compétition. Tout débordement frauduleux, toute tentative visant à gagner du temps ou des points seront sanctionnés.



Réclamations :

1. Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.
2. La décision des commissaires est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

Attribution des points et classements :

1. Le classement est individuel pour les float-tube et en équipe pour les bateaux
2. Les compétiteurs se classent selon la longueur totale obtenue. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par centimètres selon la définition de la longueur de capture.
3. Le vainqueur de la manche sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur la plus élevée de la manche (points poissons). Un classement provisoire en fin de chaque manche sera communiqué.
4. A l'issue de la deuxième manche, chaque compétiteur se verra crédité de la longueur totale à laquelle viendra s'ajouter celle(s) créditée(s) lors de la première manche. Le classement final sera donné à la fin de la compétition.
- 5 Si il y a égalité entre deux concurrents, le plus grand nombre de poisson pêchés tranchera sur le résultat. En cas d'une **double** égalité le compétiteur ayant pêché le plus gros poisson sera déclaré vainqueur.
- 6 Une prime de fidélité est mise en place.
Bonus donné pour la finale en fonction du nombre de participations aux manches
Une manche : 50 points
Deux manches : 100 points
Trois manches : 150 points
Quatre manches : 200 points

Pour la finale, tous les points accumulés lors de la compétition seront maintenus et ajoutés à une prime de fidélité de 50 points supplémentaire/manches.

Ex : un compétiteur obtenant 150 points pour la manche n°1 et 100 points pour la manche n°3 obtiendra un total 350 points pour la finale. (150 + 100 + 100).

Seulement les compétiteurs ayant participé à au moins une des quatre manches avant la finale auront le droit de participer à celle-ci. Le compétiteur sera classé lors de la finale seulement s'il participe à celle-ci.



Challenge Régional :

Les 5 premiers compétiteurs en Float-tube de la finale départemental, seront automatiquement qualifiés pour la finale Régional. En cas de désistement d'un compétiteur, la qualification se fera par ordre chronologique de classement.

Attention : seules les personnes ayant pris leur carte de pêche dans le Loir et Cher pourront être classées pour le département !